

Acte publié le
18 MARS 2025

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉCISION N° 005/2025 : **COMMANDE PUBLIQUE**
 Maintenance et travaux de rénovation de l'éclairage public
 Attribution du marché public

LE MAIRE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du conseil municipal n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la délibération du conseil municipal n° 011/2025 du 19 février 2025, portant bilan annuel 2024 et révision des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP),

VU la délibération n° 014/2025 du 19 février 2025, par laquelle le conseil municipal a adopté le budget primitif 2025,

VU la consultation lancée le 2 décembre 2024, selon une procédure adaptée, relative à la maintenance et aux travaux de rénovation de l'éclairage public sous forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu pour une durée de quatre ans, sans montant minimum et avec un montant maximum des commandes de 1 600 000,00 € HT pour la totalité de la période,

CONSIDÉRANT qu'au terme de l'analyse des offres, celle de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA RHONE ALPES est jugée comme économiquement la plus avantageuse,

CONSIDÉRANT l'avis favorable en date du 19 février 2025 de la Commission consultative MAPA pour l'attribution du marché public correspondant,

DÉCIDE

D'ATTRIBUER l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire relatif à la maintenance et aux travaux de rénovation de l'éclairage public, d'une durée de quatre ans avec un montant maximum des commandes de 1 600 000,00 € HT pour la totalité de la période, à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA RHONE ALPES.

Grézieu-la-Varenne, le 18 mars 2025

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

